



Contribution du Conseil exécutif au protocole de gestion des déchets pour la période transitoire de mise en œuvre du Plan d'action

Acter la rupture avec le passé, faire émerger un nouveau modèle

En réponse à la situation de crise permanente issue des choix du passé, et aux fins de rompre définitivement et irréversiblement avec le système de gestion des déchets ayant eu cours jusqu'à aujourd'hui, la CTC a arrêté en mai 2016 un Plan d'action volontariste pour la réduction et le traitement des déchets ménagers en Corse (Délibération AC n°16/113) avec l'objectif de réduire de 60 % en 5 ans le volume des déchets résiduels à enfouir. Cette ambition passe par un effort important de prévention, de tri, de collecte sélective et de valorisation des déchets ménagers

La déclaration commune confirme l'engagement de tous les signataires pour la réalisation de ce Plan.

La nécessité d'une période de gestion transitoire

La mise en place du nouveau Plan est contrainte par des délais incompressibles (recherche de terrains, adaptation au cas par cas des choix techniques, changements de modes de collecte, lancement des marchés, etc) Beaucoup d'actions peuvent démarrer très vite, et certaines intercommunalités ou communes se sont déjà emparées des données du Plan, et ont engagé ou poursuivi la mise en place du tri notamment des fermentescibles, avec des résultats très significatifs qui ouvrent la voie vers une évolution rapide.

Dans la période de 3 ans, et en l'absence de capacités suffisantes, il faudra cependant enfouir une part décroissante mais encore importante des déchets résiduels : la Collectivité territoriale s'est donc attachée à établir un plan d'ensemble associant tous les partenaires concernés (EPCI, Centres d'enfouissement, Comités de suivi), dans la transparence la plus absolue.

Il n'y a pas d'autre solution cohérente envisageable d'un point de vue environnemental, économique et administratif.

Avec la montée en charge du Plan, les besoins en capacité d'enfouissement vont diminuer sensiblement.

De même, les conditions d'enfouissement dans les centres existants et à venir seront sensiblement améliorées avec la diminution des fermentescibles, et une surveillance drastique des conditions d'exploitation.

Une réponse globale pour la période de transition

Après concertation, les responsables des 4 sites existants ou à créer ont accepté de poursuivre pour une période déterminée et dans des conditions nouvelles l'effort considérable qu'ils font déjà depuis bien longtemps. Il ne s'agit en aucun cas d'une « solution » pérenne mais bien d'une réponse transitoire face à une situation très difficile héritée du passé.

L'exécutif tient à saluer l'esprit de responsabilité de tous les partenaires associés. Le principe d'une solidarité réciproque à leur égard a été acté.

L'exigence de réussite du Plan

La réussite du Plan d'action est désormais l'exigence collective nécessaire pour parvenir à une gestion optimale des déchets qui s'inscrit dans la volonté affirmée de la Corse de respecter et valoriser sa richesse environnementale.

Il appartient désormais à tous -citoyens et élus - de se mobiliser dans ce sens pour sortir, une fois pour toutes, du cycle critique dans lequel elle était engagée jusqu'à présent.